

BIOSURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR AUTOUR DE L'INCINÉRATEUR DE MONTBÉLIARD

► Les résultats des mesures 2019-2020-2021



L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact environnemental de l'incinérateur à l'aide de mousses terrestres (Bryophytes).

En effet, ces végétaux présentent la particularité d'absorber de façon importante les métaux présents dans l'eau et dans l'air, et de les accumuler dans leur tissu.

Les résultats sont ensuite comparés aux résultats du dispositif BRAMM : programme européen de suivi des métaux dans les mousses non exposées à des sources de pollution locale.

L'organisation de l'étude

Composés recherchés	12 éléments traces métalliques en lien avec l'activité du site : Antimoine (Sb), Arsenic (As), Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Mercure (Hg), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Vanadium (V) et Zinc (Zn)
Dispositif de mesures	Prélèvements effectués selon la norme EN 16414
Stratégie spatiale	<ul style="list-style-type: none"> 6 sites prélevés à des distances croissantes de l'incinérateur dans l'axe des vents 2 sites en zone urbaine pour évaluer l'impact d'autres sources 1 site en zone rurale, non influencé par la source d'émission
Stratégie temporelle	Prélèvements effectués en juin 2019, juin 2020 et juin 2021

Les résultats

Ce suivi mené depuis 3 ans montre que :

- La majorité des sites présente des niveaux supérieurs à ceux du référentiel national (dispositif BRAMM), non influencé par des sources locales.
- Les niveaux sont corrélés à la rose des vents : les plus élevés sont à l'est de l'incinérateur et de la zone industrielle de Sochaux.
- Plusieurs sources sont émettrices sur le secteur (autoroute, zone industrielle, UVE), à l'origine des métaux dans les mousses.

Les niveaux ne préjugent pas de la toxicité des éléments sur la santé et l'environnement. Ils permettent d'évaluer leur accumulation dans l'environnement.

Ce programme réalisé lors du fonctionnement normal de l'incinérateur permettra d'évaluer, en cas de dysfonctionnement, l'impact de l'incident sur l'environnement.

La biosurveillance par les mousses est encadrée par la norme EN 16414, qui précise le plan d'échantillonnage, les modalités de prélèvement des mousses ainsi que leur préparation avant envoi au laboratoire. Ainsi, les résultats obtenus peuvent être comparés à ceux d'autres campagnes.